



VOTATIONS FEDERALES ET ELECTIONS CANTONALES 2021

Nous portons à votre connaissance que les votations fédérales et élections cantonales du 7 mars 2021, se dérouleront selon le programme et les modalités suivantes :

1. Bureaux de vote – **CHANGEMENT IMPORTANT**

Désormais, les bureaux ne seront plus ouverts le samedi ! Le vote par correspondance généralisé et la basse fréquentation ne justifiait plus l'ouverture des bureaux le samedi soir.

En revanche, les bureaux seront désormais ouverts plus longtemps le dimanche 7 mars : de 10h00 à 11h30

- au Bouveret (Administration communale, place de la Gare)
- aux Evouettes (salle Tauredunum)

2. Vote par voie postale

L'électeur qui souhaite exercer son vote par voie postale doit affranchir, sous peine de nullité, l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste.

L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection.

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale.

3. Vote par dépôt à la commune

L'enveloppe de transmission, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, est déposée dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal selon les horaires d'ouverture habituels :

lundi, mardi et jeudi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 17h00
mercredi	de 10h00 à 11h30	et de 15h30 à 18h30
vendredi	de 10h00 à 11h30	

ATTENTION

- Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal seront considérées comme nulles.
- Une enveloppe de transmission par personne : chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper des envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe.

Port-Valais, février 2021

Administration communale